



Terre de Football

Impasse Claude Bertholet Z.I.Nord BP 246 61007 ALENCON Cédex-
Tél. 02 33 81 77 22 Fax : 02 33 27 58 89 E-mail : president@footorne.fff.fr

COMMISSION	SPORTIVE RESTREINTE
REUNION DU	6 AVRIL 2018
PROCES-VERBAL	
Présents :	M. FLEURY – M. MARCHAND – M. LAPORTE
Excusés :	

Rectificatif à la Commission Sportive du 29 mars 2018 relatif à la décision des frais de déplacement de l'arbitre TITOUAH LYES sur la rencontre Coupe U15 BRIOUZE 1 / LA FERTE MACE 1 du 17 février.

Le terrain de BRIOUZE ayant été fermé par arrêté municipal, la rencontre a été inversée mais les deux clubs s'étant mis d'accord entre eux pour ne pas jouer cette rencontre.

Le District n'ayant pas été prévenu, l'arbitre s'est déplacé.

Le montant des frais de déplacement est mis à la charge du club de la FERTE MACE soit 29.70 €

MATCH DEPART. 3 DU 2/4/2018 OC BRIOUZE 2 / AS LA BAROCHE 1

Réserve du club de la Baroche pour le motif suivant, en bénéfice du doute je porte réserve sur un éventuel joueur qui pourrai jouer en équipe supérieure.

La commission dit la réserve non recevable en la forme car non suffisamment motivée.

Conformément à l'article 138 annexe des R.G. de la FFF, porte au débit du club de AS LA BAROCHE la somme de 37 euros correspondant au montant du dépôt de garantie pour confirmation de réserves.

MATCH CHALLENGE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 1/4/2018 AS BOUCE 1 / US ALENCON 3

Réserve du club de BOUCE sur la qualification et ou la participation de l'ensemble des joueurs du club US ALENCON 3 pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matches avec une équipe supérieure (5 dernières journées. Cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

Jugeant en premier ressort :

Le règlement des coupes du DOF notifiant qu'aucun joueur à plus de 10 matches en équipe supérieure ne peut participer en équipe inférieure.

Par ces motifs déclare la réserve non recevable en la forme.
Toutefois la vérification des feuilles de matches des équipes supérieures a été faite et aucun joueur n'a plus de 10 matches en équipe supérieure.

La confirmation de réserve au regard de l'article 138 des R.G. est portée au débit du club de BOUCE soit 37 euros pour confirmation des réserves.

MATCH COUPE SILLIERE DU 1^E AVRIL ES ALENCON 1 / VEDETTE BOISTHOREL 1

Suite aux courriels reçus, du club de Boisthorel, de l'arbitre et du président de ES ALENCON, il s'avère qu'une erreur s'est glissée dans le résultat sur la FMI.

La commission sportive :

Vu les pièces présentées au dossier dit le club de BOISTHOREL qualifié pour le prochain tour de la coupe SILLIERE.

MATCH U16 FEMININE DU 31 MARS S GACE / US MORTAGNE

Rencontre non disputée, le terrain de GACE étant fermé par arrêté municipal.

L'arbitre n'ayant pas été prévenue, le montant des frais de déplacement de Madame FAFIN MARION, 28.07 € sera mis à la charge du DOF.

MATCH DEPART. 3 GROUPE A N° 19856998 DU 1/4/2018 RC HALOUZE 1 / AS AUBUSSON 1

Réserves d'avant de M. BIGOT EDDY, licence 738336177, capitaine de l'AS AUBUSSON sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du RC HALOUZE qui sont susceptibles d'avoir participé au dernier match en équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour.

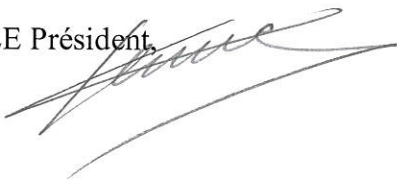
Pour dire la réserve recevable en la forme,
Jugeant en premier ressort.

Vu le courrier de M. METAYER, Président de l'AS AUBUSSON, la CS dit que la rencontre opposant les deux équipes premières des deux clubs, la réserve posée n'est pas adaptée et la rejette comme non fondée.

Conformément à l'article 138 annexe des R.G. de la FFF, porte au débit du club de AS AUBUSSON la somme de 37 euros correspondant au montant du dépôt de garantie pour confirmation de réserves.

Les décisions contenues dans ce procès-verbal sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel du District de l'Orne dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements de la LFN.

LE Président,



Le secrétaire,



PV mis en ligne sur le site du District : <http://footorne.fff.fr/> vendredi 6 avril 2018